

Propreté publique

**Acquisition de moyens de vidéosurveillance
visant l'amélioration de la propreté publique**

Formulaire de candidature 2020

Pour participer à l'appel à projets 'Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique', veuillez remplir tous les champs du formulaire ci-après et joindre les 3 annexes essentielles requises et le cas échéant l'annexe facultative (voir 6. Annexes à joindre).

Pour être recevables :

Les candidatures doivent être téléchargées au moyen du formulaire de candidature téléchargeable sur <http://www.walloniepluspropre.be> pour le **15 septembre 2020 au plus tard**.

1. Coordonnées de la commune demanderesse

Commune	
Nom	
Code postal / localité	
IBAN	
BIC	
Personne de contact - Porteur du projet	
Nom et prénom	
Fonction	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

2. Le projet

Il est demandé aux porteurs de projet de répondre aux points ci-dessous de manière succincte, claire et documentée (chiffres, documents, photos peuvent être joints en annexe) pour obtenir une vision globale de la situation.

2.1. Etat des lieux, réalisations concrètes, expériences et acquis

Une lutte efficace contre la malpropreté dans l'espace public nécessite la mise en œuvre d'une politique globale de propreté publique.

Il est demandé de décrire brièvement ce qui a été mis en place, est en cours de réalisation ou est à l'étude, sur le territoire en matière de propreté publique.

2.1.1. Actions de sensibilisation

Quelles actions, initiatives significatives ont été menées à destination des citoyens au cours des 3 dernières années concernant le pilier de la sensibilisation ? Décrivez succinctement les actions ci-dessous.

2.1.2. Actions de participation

Quelles actions, initiatives significatives ont été menées à destination des citoyens au cours des 3 dernières années concernant le pilier de la participation ? Décrivez succinctement les actions ci-dessous.

2.1.3. Actions de gestion d'infrastructures

Quelles actions, initiatives significatives ont été menées à destination des citoyens au cours des 3 dernières années concernant le pilier des infrastructures ? Décrivez succinctement ci-dessous.

2.1.4. Actions de gestion de l'espace

Quelles actions, initiatives significatives ont été menées à destination des citoyens au cours des 3 dernières années concernant le pilier de la gestion de l'espace ? Décrivez succinctement les actions ci-dessous.

2.1.5. Actions de répression

Quelles actions, initiatives significatives ont été menées à destination des citoyens au cours des 3 dernières années concernant le pilier de la répression ? Décrivez succinctement les actions ci-dessous. Si parmi ces actions, l'installation et l'utilisation de caméras de vidéosurveillance est déjà mise en place par la commune, détaillez le nombre de caméras de surveillance acquises par la commune .

2.2. Inventaire des points noirs

Afin d'être éligible au présent appel, la commune aura, préalablement au dépôt de son dossier de candidature, répertorié, géolocalisé et caractérisé les points noirs de sa commune via l'application PRO-preté.

2.3. Volet répressif : plan d'actions

Le porteur de projet qui souhaite participer au présent appel à projets introduit un plan d'actions, lié au volet répressif, articulé autour des 3 axes suivants :

2.3.1. Axe 1 - Interpeller les auteurs de déchets sauvages / dépôts clandestins

Quelles actions, initiatives significatives seront menées à destination des citoyens concernant l'interpellation des contrevenants ? Décrivez succinctement les actions ci-dessous.



Indicateurs et mesures en T0 (voir 2.4. Reporting):

2.3.2. Axe 2 - Communiquer sur la répression de façon intégrée

Quelles actions, initiatives significatives seront menées à destination des citoyens concernant la communication sur la politique répressive conduite sur le territoire communal ? Décrivez succinctement les actions ci-dessous.

Indicateurs et mesures en T0 (voir 2.4. Reporting) :

2.3.3. Axe 3 - investir dans des dispositifs pour rechercher et identifier les contrevenants

Quelles actions, initiatives significatives seront menées concernant la recherche et l'identification des contrevenants ? Décrivez succinctement les actions ci-dessous.

Indicateurs et mesures en T0 (voir 2.4. Reporting) :

2.4. Reporting

Il est demandé aux porteurs de projet de mesurer l'effet des mesures prises grâce à l'identification d'indicateurs, dont un indicateur imposé relatif au taux d'utilisation de chaque caméra dans l'objectif d'améliorer la propreté publique. Le porteur de projet prend une première mesure de ces indicateurs en T0 (dépôt de la candidature) et reporte ces mesures dans le dossier de remise de candidature (t0). Le porteur de projet les recalcule après un an de fonctionnement du système de vidéosurveillance (t1) faisant l'objet du présent subsidie et au terme de l'appel à projets (t2).

3. Système de vidéosurveillance : matériel, infrastructure et moyens humains.

Afin de disposer d'une information de qualité visant à statuer sur les dossiers introduits, ceux-ci seront accompagnés d'explications relatives au système de vidéosurveillance, à l'infrastructure liée à son installation et utilisation et aux moyens humains qui seront mis en place.

- Système de vidéosurveillance :
 - le type de matériel ;
 - la raison du choix du type de matériel ;
 - le taux d'utilisation projeté ;
 - la quantité de matériel projetée ;
 - les caractéristiques techniques de l'appareil ;
 - les performances de l'appareil ;
 - la détention actuelle ou non de ce type de matériel ;
 - ...

Décrivez succinctement le système de vidéosurveillance ci-dessous.

- Infrastructures liées au système de vidéosurveillance
 - les supports nécessaires au placement des caméras (poteaux par exemple) ;
 - le matériel nécessaire à la dissimulation et la protection de la caméra (faux boîtier électrique par exemple) ;
 - le câblage utile à la connexion de la caméra au réseau ;
 - ...

La typologie des accessoires choisis tient compte des réalités de terrain rencontrées par la commune.

Décrivez succinctement les infrastructures liées au système de vidéosurveillance ci-dessous.

- Moyens humains directement affectés à la gestion et à l'utilisation du système de vidéosurveillance
 - la formation dispensée pour les opérateurs ;
 - l'engagement d'un agent constatateur communal ;
 - la formation dispensée à un agent constatateur ;
 - ...

Décrivez succinctement les moyens humains liés à la gestion du système de vidéosurveillance ci-dessous.

N'hésitez pas à joindre tout document que vous jugerez utile pour expliciter les points repris ci-dessus.

4. Budget prévisionnel

4.1. Budget estimé pour le matériel et l'infrastructure demandés

Matériel infrastructure	et/ou	Budget total	Montant propres	fonds	Montant subvention :
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
TOTAL:		€	€		€

4.2. Budget estimé pour les autres coûts éligibles

Personnel Autres coûts	et/ou	Budget total	Montant propres	fonds	Montant subvention :
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
		€	€		€
TOTAL:		€	€		€

5. Autres financements

Avez-vous reçu des aides financières publiques, en lien avec la thématique de l'appel à projets, au cours des 3 dernières années ?

Oui

Non

Si vous avez reçu une subside partielle via un autre canal pour tout ou partie des équipements repris ci-dessus, veuillez en donner le détail.

6. Annexes à joindre

Afin que la candidature soit valide, veuillez joindre au formulaire de candidature les 3 annexes essentielles suivantes :

- ✓ La copie numérisée de l'attestation bancaire qui reprend le numéro de compte et les coordonnées du titulaire (l'autorité communale) ;
- ✓ la copie numérisée de la décision du Collège communal attestant des engagements de celui-ci repris au point 7 ci-dessous ;
- ✓ un bref rapport, sous word, expliquant en quoi les caméras de surveillance représentent le meilleur moyen d'action pour lutter contre les dépôts clandestins et récurrents d'immondices ;

Afin de documenter au mieux votre candidature, il est possible de joindre au formulaire de candidature l'annexe facultative suivante :

- ✓ tous les documents que vous jugerez utiles pour expliciter les points repris ci-dessus.

7. Engagements

La commune candidate joint au formulaire de candidature, pour être recevable, une délibération du Collège communal.

Le Collège communal s'engage à :

- ✓ respecter la réglementation en vigueur relative à l'installation et à l'utilisation de moyens de vidéosurveillance ;
- ✓ amender, le cas échéant, son Règlement général de police de manière à y intégrer, au minimum, les dispositions relatives à l'abandon de déchets, interdit en vertu du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;
- ✓ utiliser l'outil de gestion de la propreté publique PRO-preté, sur le territoire communal, mis gratuitement à la disposition des communes ;
- ✓ mettre à disposition du personnel communal pour la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet sur le territoire communal ;
- ✓ apposer le logo «Avec le soutien de la Wallonie» et celui de «Wallonie Plus Propre» téléchargeable sur toute communication portant sur l'installation du système de vidéosurveillance subsidié par le présent appel ;
- ✓ transmettre, sous peine de non-éligibilité un rapport sur la manière dont le matériel ou l'infrastructure est utilisé après un an de fonctionnement du système de vidéosurveillance (t1) faisant l'objet du présent subside et au terme de l'appel à projet (t2).